

***RECOMMANDATION DE L'UNESCO DE 2015 CONCERNANT LA PRÉSERVATION ET L'ACCESSIBILITÉ DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, Y COMPRIS LE PATRIMOINE NUMÉRIQUE***

**RAPPORT DU CANADA SUR LA MISE EN ŒUVRE**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Pays : **Canada**

Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation du rapport : **Ministère du Patrimoine canadien, gouvernement du Canada**

Personne-ressource/institution désignée officiellement : **Kathryn Zedde, gestionnaire, Politiques du patrimoine**

Nom du fonctionnaire désigné chargé de l'attestation du rapport : **Guylain Thorne, directeur général associé, Patrimoine**

Brève description du processus de consultation créé pour la préparation du rapport

Le ministère du Patrimoine canadien a consulté directement Bibliothèque et Archives Canada (BAC), institution nationale responsable du patrimoine documentaire au Canada. De plus, il a chargé la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) de consulter les institutions de la mémoire canadiennes (y compris les musées nationaux du Canada), les associations professionnelles, les partenaires et d'autres intervenants du secteur privé à propos de la mise en œuvre de la *Recommandation de l'UNESCO de 2015 concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique*. Toutes les réponses ont été consignées dans le présent rapport. La plus importante contribution a été faite par BAC et la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et, en ce qui concerne le programme Mémoire du monde, par la CCUNESCO.

En outre, Patrimoine canadien a consulté directement l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine au sujet des activités pertinentes de formation et de renforcement des capacités offertes par ces deux centres d'expertise nationaux, qui sont des organismes de services spéciaux du ministère.

Il faut savoir que, au Canada, les institutions de la mémoire ne relèvent pas toutes de l'administration fédérale ou des administrations provinciales ou territoriales. La mise en œuvre de la Recommandation est laissée au bon vouloir de chaque institution et organisation connexe. Par conséquent, au Canada, la Recommandation est principalement un cadre auquel on aspire pour l'application de bonnes pratiques professionnelles.

# RAPPORT SUR LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE LA RECOMMANDATION

## Soutien général

### **1. La Recommandation a-t-elle été diffusée dans les ministères et institutions concernés?**

Oui

### **2. La Recommandation a-t-elle été traduite dans les langues nationales (s'il y a lieu)?**

L'UNESCO a publié la Recommandation en anglais et en français qui sont les langues officielles du Canada.

### **3. Votre pays a-t-il créé un climat propice, participatif, habilitant et stable pour toutes les parties?**

Le climat général pour la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire au Canada est considérablement influencé par les actions et le leadership de BAC.

Grâce à la législation, aux politiques, et à la coopération nationale et internationale, BAC est à même de remplir son mandat dans un climat stable et habilitant. BAC est la plus grande institution de la mémoire au Canada. À ce titre, elle joue un rôle primordial en contribuant positivement au climat plus général par son travail avec d'autres institutions de la mémoire. BAC a créé un ensemble de politiques stratégiques que l'on peut consulter sur son site Web. Cet ensemble lui permet de fonctionner dans un climat stable; il comprend des cadres de travail, des politiques et des directives liés à l'accès, à l'évaluation et l'acquisition, à la gérance et à la gestion des politiques. En collaboration avec les institutions de la mémoire de tout le pays, BAC a contribué à la création de la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire pour numériser et afficher électroniquement le contenu que la population canadienne demande le plus souvent et pour préserver le patrimoine documentaire le plus menacé. BAC fournit des services de secrétariat pour la Stratégie et administre les fonds ponctuels grâce à des dons pour appuyer des organisations afin que celles-ci puissent numériser, rendre accessible et préserver le patrimoine documentaire analogue d'importance nationale. De plus, on encourage le public à aider BAC en faisant des dons de patrimoine documentaire. BAC émet des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu correspondant à la valeur estimée des dons.

Comme cela est indiqué en détail dans son plan triennal, BAC participe activement à des réseaux nationaux et internationaux; elle collabore avec des acteurs des milieux universitaires, des organisations sans but lucratif, le secteur privé, des institutions provinciales et d'autres institutions publiques, comme les bibliothèques publiques.

BAC appuie la consultation et la recherche au moyen de nombreux protocoles d'entente, en organisant des conférences annuelles avec des experts externes, et en créant des comités externes, comme le Cercle consultatif autochtone et le Conseil consultatif jeunesse, et en participant à ces comités. Par ailleurs, BAC incite le personnel à participer à des échanges et des conférences afin de communiquer des connaissances dans les domaines de l'archivistique, de la bibliothéconomie, des sciences de l'information, et de l'histoire. En 2016, BAC a présenté une

stratégie de relations internationales de trois ans, dont les buts sont les suivants : 1) renforcer les compétences et l'expertise des professionnels de BAC dans les domaines de la bibliothéconomie, de l'archivistique, des sciences de l'information et de l'histoire pour mettre en commun l'expertise, les enseignements tirés et les pratiques exemplaires à l'échelle internationale; 2) accroître les liens et la collaboration avec les organisations internationales qui représentent les bibliothèques et les archives pour faire progresser les dossiers stratégiques, partager les connaissances et mettre en commun les pratiques exemplaires.

Au Canada, la durabilité des institutions de la mémoire détentrices de patrimoine documentaire est en outre soutenue par la création d'emplois et de stages d'été financés par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre des programmes « Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine » et « Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine ». Le financement de ces programmes est transmis au milieu du patrimoine documentaire par l'intermédiaire de deux organisations, le Conseil canadien des archives et l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation. Dans les deux programmes, il y a aussi des fonds pour les institutions du patrimoine multidisciplinaires ayant des collections de patrimoine documentaire, comme les musées.

Le mandat du Conseil canadien des archives (CCA) est de préserver et d'assurer l'accès au patrimoine documentaire canadien, en améliorant l'administration, l'efficacité et la rentabilité du système archivistique. Dans le but d'atteindre cet objectif, le Conseil s'efforce de coordonner, d'offrir son leadership et de favoriser le développement et la coopération au sein du système archivistique canadien en aidant et en soutenant les organisations archivistiques membres à l'aide de programmes et de services qui profitent aux Canadiens et Canadiennes.

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation est le réseau francophone des spécialistes de l'information au Canada. Ses objectifs sont les suivants : promouvoir l'excellence des services et du personnel des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information; inspirer la législation et promouvoir les intérêts respectifs des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information; exercer, au sein de la francophonie nord-américaine, un rôle prépondérant en bibliothéconomie ainsi que dans les sciences de la documentation et de l'information. De plus, l'Association a un programme de formation continue adapté aux besoins actuels qui permet à ses membres d'améliorer leurs compétences.

#### **4. Comment, le cas échéant, votre pays a-t-il appliqué les normes internationales et les pratiques exemplaires en matière de conservation?**

En général, les institutions de la mémoire détentrices de patrimoine documentaire ont indiqué qu'elles intégraient les aspects de la Recommandation dans leurs politiques, la communication des ressources éducatives, des réseaux participatifs, la participation à la communauté internationale, et en guidant les organisations et associations professionnelles nationales. Par exemple, des organisations spécialisées comme l'Institut canadien de conservation et le Conseil canadien des archives offrent des conseils et des pratiques exemplaires dans ce domaine. Les institutions prennent des mesures pour respecter les normes internationales et font des efforts pour qu'elles restent bien en place. Elles ont aussi établi et conservé des relations de

collaboration avec d'autres institutions de la mémoire dans le pays pour soutenir, renforcer la capacité et maintenir les normes dans le secteur.

BAC a créé des politiques, des stratégies et des lignes directrices pour la préservation qui sont conformes aux normes et pratiques exemplaires internationales. Elle applique les normes et les pratiques exemplaires actuelles dans la préservation, et elle a une stratégie de gestion du risque pour sa collection. En outre, elle collabore et coopère avec des organisations professionnelles étrangères et régionales spécialisées dans la préservation du patrimoine. La numérisation des enregistrements audio et des images en mouvement employée par BAC respecte les normes et les pratiques exemplaires reconnues dans le monde.

BAC incite d'autres institutions de la mémoire à adopter les normes et les pratiques exemplaires internationales lorsqu'elles entreprennent des projets de numérisation audiovisuelle. Au cours des douze derniers mois, des spécialistes de BAC ont été les principaux auteurs des deux documents suivants présentés à la Conférence des archivistes national, provinciaux et territoriaux (CANPT) : « Recommandations concernant les fichiers de préservation à utiliser pour la numérisation des enregistrements analogiques audio et vidéo et des films cinématographiques » et « Introduction à la préservation des enregistrements audio et vidéo ».

En 2017, BAC a publié sa Stratégie relative à un programme de préservation numérique. BAC se conforme à la norme internationale ISO 14721:2012, qui est fondée sur un modèle de référence pour un système ouvert d'archivage d'information (OAIS). Le modèle de référence décrit les fonctions et les rôles d'une archive numérique et aide à définir les principaux éléments nécessaires pour mettre sur pied un programme de préservation numérique. BAC se sert du modèle de référence OAIS pour définir la portée de son programme de préservation numérique. D'ici 2024, BAC aura un programme de préservation numérique durable qui sera conforme à la norme ISO 16363 : Audit et certification des référentiels numériques de confiance. ISO 16363 est une norme internationale basée sur la norme ISO 14721. BAC effectuera un audit et une certification des référentiels numériques de confiance (ISO 16363), officiellement ou officieusement, pour évaluer les progrès quant à la mise en œuvre du programme.

## **5. Quels mécanismes de consultation le gouvernement continue-t-il à utiliser avec les intervenants du secteur du patrimoine documentaire (institutions de la mémoire nationales et privées, associations professionnelles, ONG concernées)?**

Le gouvernement du Canada consulte, au besoin, les institutions du patrimoine, y compris celles qui ont des collections de patrimoine documentaire, à propos de questions précises. La forme et la nature de ces consultations varient selon l'initiative en question. De plus, le gouvernement recueille des données exhaustives auprès d'institutions du patrimoine, y compris des archives, tous les deux ans par l'intermédiaire de l'[Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine](#). En plus des questions qui reviennent à chaque édition, l'Enquête contient des questions sur des dossiers particuliers, comme la numérisation des dossiers de collection ou l'état de l'infrastructure.

À titre d'organisme du ministère du Patrimoine canadien, BAC entreprend d'autres consultations. Son [Forum des partenaires](#) réunit des experts des associations canadiennes du

patrimoine documentaire et d'autres organisations. Les participants au Forum parlent de l'orientation stratégique, politique et opérationnelle de BAC, échangent des renseignements liés aux pratiques exemplaires et collaborent dans des domaines d'intérêt mutuel.

## **6. Quelles mesures votre pays a-t-il prises pour aider les institutions de la mémoire à créer des politiques et des normes par recherche et consultation, en étant guidées par les normes internationales établies?**

L'ensemble des politiques stratégiques de BAC, son plan triennal, et d'autres publications clés, comme ses rapports sur la Stratégie d'acquisition et ses Rapports de recherche sur l'opinion publique, se trouvent sur son site Web. Ces documents guident les autres institutions de la mémoire pour la création de leurs propres politiques et stratégies. Le Cadre de politique d'accès de l'institution définit l'accès comme un résultat institutionnel guidé par les principes suivants : « découvrabilité », disponibilité, accessibilité et collaboration. Pour le principe de collaboration, il s'agit de travailler avec les intervenants et les utilisateurs pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer l'accès au patrimoine documentaire. En collaboration avec les institutions de la mémoire du pays, BAC a contribué à la création de la Stratégie nationale de numérisation du patrimoine documentaire décrite dans la réponse à la question 3 pour numériser et afficher électroniquement le contenu que la population canadienne demande le plus souvent et pour préserver le patrimoine documentaire le plus menacé.

Par ailleurs, BAC a pris d'autres mesures pour améliorer l'accès à ses collections. Parmi celles-ci figurent la création d'un moteur de recherche dont les utilisateurs peuvent se servir pour faire de la recherche dans les collections offertes au public, une plateforme d'externalisation ouverte en ligne pour trouver plus facilement les collections de BAC, et une installation pratique où les utilisateurs peuvent numériser et mettre en contexte les collections de BAC qui ont de la valeur pour leurs études, leur travail ou leur collectivité.

## **7. Quelles mesures et politiques majeures de renforcement des capacités ont été prises dans le secteur? Organise-t-on des ateliers de recherche et de formation pour les professionnels du patrimoine documentaire dans votre pays? Selon quelle fréquence?**

L'Institut canadien de conservation (ICC) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) sont des organismes de services spéciaux du ministère du Patrimoine canadien. Ils fonctionnent comme des centres nationaux d'expertise respectivement en science de la conservation, en traitement et conservation préventive, et en gestion de l'information des collections. Les activités de formation que l'ICC donne au personnel des institutions de la mémoire comprennent des ateliers dans le domaine du patrimoine documentaire, sur des sujets tels que l'entretien et la manipulation des documents photographiques, l'entretien des livres, et les supports d'information modernes et la préservation numérique. Le RCIP offre un ensemble de ressources liées à la préservation numérique, y compris sa propre Boîte à outils de la préservation numérique, ainsi que des ressources et des compétences liées à la numérisation.

BAC a créé des politiques qui favorisent le renforcement des capacités liées en particulier à la recherche et au perfectionnement professionnel. Sa Politique sur la gestion des ressources documentaires est fondée sur une démarche de gestion proactive qui comprend se tenir au

courant des tendances techniques et veiller à ce que les normes et les pratiques exemplaires guident la gestion des fonds, et qui nécessite la création et le maintien des connaissances et de l'expertise nécessaires pour bien gérer les fonds. Le centre de préservation de BAC est un centre d'excellence qui permet d'entreposer les collections dans des conditions ambiantes idéales; il comprend des laboratoires équipés de tout le matériel nécessaire pour les activités de préservation. BAC est en outre membre du [Groupe de travail sur la Déclaration d'Ottawa](#), lequel est déterminé à faire connaître la valeur des bibliothèques, des archives, et des musées, ainsi qu'à soutenir le renforcement collectif des capacités grâce à une plus grande collaboration.

BAC collabore continuellement avec des universités canadiennes en créant des protocoles d'entente interinstitutionnels, ainsi qu'en organisant un [forum annuel avec des partenaires des universités](#). Les objectifs de ces activités sont d'échanger expertise et connaissances, de favoriser la collaboration en matière de recherche et de technologie, et de sensibiliser le public. On encourage les employés de BAC à participer à des conférences et des échanges internationaux, comme le [Stage technique international d'archives](#) organisé par les Archives nationales de France. BAC participe à des projets bilatéraux innovateurs, comme la publication de [Lingua Franca](#), livre numérique contenant des définitions bilingues des procédés photographiques, des questions liées à l'état des documents, des options de traitement, des soins préventifs et des études techniques. Il a été créé en collaboration avec l'Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies de la Ville de Paris.

## **Lois et mandats**

### **8. Quelles lois votre pays a-t-il adoptées pour :**

- **établir les pouvoirs, le mandat, l'indépendance et la structure de gouvernance de vos institutions de la mémoire nationales? (3.1, 4.5)**
- **garantir que les institutions de la mémoire soient en mesure de prendre, en toute liberté, des mesures de présentation des documents de leurs collections? (3.5 à 3.7)**
- **promouvoir et faciliter un accès inclusif maximal en donnant aux institutions de la mémoire les moyens dont elles ont besoin à cet égard? (3.2)**
- **aider les institutions de la mémoire à donner accès aux documents pour lesquels on ne peut préciser la situation par rapport au droit d'auteur? (3.5 à 3.7)**
- **garantir le dépôt légal des documents auprès des institutions de la mémoire? (4.6)**

Le Canada a adopté toute une gamme de lois de ressort fédéral qui ont trait à ces domaines.

(3.1, 4.5) BAC mène ses activités institutionnelles sous l'égide de sept principaux textes législatifs qui garantissent son indépendance en ce qui a trait à la préservation du patrimoine documentaire et à l'accès à celui-ci, et qui préservent la confiance du public : *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, *Loi fédérale sur la responsabilité*, *Loi sur l'accès à l'information*, *Loi sur la protection des renseignements personnels*, *Loi sur le droit d'auteur* et *Loi sur les langues officielles*.

(3.5 – 3.7) *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*

(3.5 – 3.7) *Loi sur le droit d’auteur*, *Loi sur l’accès à l’information*

(4.6) *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*

D’autres lois peuvent régir des institutions et leurs activités sous un régime provincial. Au Québec, par exemple, il existe trois lois pertinentes (*Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, *Loi sur les archives* et *Loi sur le patrimoine culturel*) et des règlements connexes comme le *Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films*.

Comme il a déjà été mentionné, la majorité des institutions de la mémoire du Canada ne sont pas des entités étatiques, et elles fonctionnent donc en toute indépendance du gouvernement. Dans ce contexte, il ne serait pas possible d’adopter des lois instituant une obligation sur le plan de l’accès (3.2).

### **9. Le financement net, par le gouvernement, des institutions nationales de la mémoire a-t-il augmenté ou diminué dans les dernières années? À quel point?**

Le financement fédéral des institutions nationales de la mémoire au Canada, soit les six musées nationaux et BAC, est principalement demeuré stable dans les dernières années, mis à part des variations liées à de grands projets de modernisation de l’infrastructure.

### **10. Quels investissements à long terme a-t-on faits dans la présentation documentaire analogique et numérique?**

BAC investit des millions de dollars dans la construction d’une nouvelle installation de préservation, qui doit être terminée au printemps 2022. L’institution effectue également des vérifications annuelles des collections afin de repérer les documents à risque. En 2009, BAC a publié la Stratégie de migration des enregistrements audiovisuels de même que le Plan d’action connexe, qui établissaient une méthode par support pour la migration des enregistrements audio et vidéo de BAC les plus à risque sur une période initiale de dix ans. Un financement a également été attribué pour renouveler l’infrastructure et revoir les processus de préservation des documents audio et vidéo. Par la suite, en 2012, BAC a publié la Stratégie de numérisation relative aux pellicules cinématographiques; en effet, vu la transformation technologique profonde qui était en cours dans l’industrie du cinéma, l’institution allait devoir acquérir l’infrastructure requise pour numériser les films si elle souhaitait continuer de les préserver. Un financement a été alloué à l’ajout de cette infrastructure. D’autres fonds visant la préservation du contenu audio et vidéo ainsi que le renouvellement continu de l’infrastructure ont depuis été rendus permanents étant donné le grand risque de perte de ce contenu. BAC investit sans arrêt, depuis dix ans, dans la plateforme d’images et de textes pour garantir que l’institution soit en mesure de numériser n’importe quel type de documents de sa collection.

Des administrations provinciales ont elles aussi investi dans ce domaine. Ainsi, en 2014, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a lancé le Plan culturel numérique du Québec, un investissement de 110 M\$ sur sept ans qui comprend des mesures touchant l’accès au patrimoine documentaire et la préservation de celui-ci. Les institutions de cette province ont souligné les avantages et le soutien qui ont découlé de cette initiative, notamment le Centre de

conservation des collections de Montréal. Dans le cas précis de BAnQ, une équipe de spécialistes de la conservation préventive et corrective apporte un soutien et prépare des plans d'urgence pour les collections patrimoniales; ces plans sont examinés régulièrement et mis à jour tous les deux ans. En 2015-2016, six nouveaux espaces d'entreposage ont été bâtis conformément aux normes de conservation de BAnQ-Québec.

### **11. Comment a-t-on encouragé le développement de logiciels libres et l'accès aux codes propres à des fournisseurs par les institutions de la mémoire?**

Les travaux dans ce domaine ne font que commencer au Canada. BAC étudie notamment la possibilité de publier à titre de code source libre le code de son logiciel d'externalisation ouverte Co-Lab. La date provisoire avancée est mars 2019.

### **Détermination et état de préservation du patrimoine documentaire**

### **12. Les institutions de la mémoire nationales ont-elles toutes des politiques publiées sur le développement et la préservation des collections, et l'accès à celles-ci? Y a-t-il, dans votre pays, des politiques, des mécanismes et des critères établis pour la sélection, l'acquisition et la désélection du patrimoine documentaire? Quelles politiques a-t-on élaborées récemment?**

La plupart des institutions du Canada, et toutes celles qui ont contribué à la rédaction du présent rapport, ont mis en œuvre des cadres stratégiques sur le développement des collections qui portent sur certains aspects de la reproduction, du développement et de la préservation du patrimoine documentaire, de même que de l'accès à celui-ci. De plus, certaines de ces institutions ont également mis en œuvre des stratégies globales de développement des collections, de même que des politiques sur l'accès ou la numérisation, qui ciblent précisément la découvrabilité du patrimoine documentaire en format analogique ou numérique, et l'accès à celui-ci. Nous ne sommes cependant pas certains du nombre de ces politiques qui ont été publiées ou sont mises à la disposition du public, chaque institution étant libre d'élaborer les siennes.

BAC a élaboré des [ensembles de politiques stratégiques](#) publiées sur son site Web. Ceux-ci incluent des cadres, des politiques et des directives sur les sujets suivants : accès, évaluation et acquisition, intendance/préservation, et gestion de politique. Quant aux mécanismes de sélection, d'acquisition et de désélection, le [Cadre de politique d'évaluation et d'acquisition de BAC](#) fournit des principes directeurs sur l'importance nationale, la collaboration, la représentativité, l'expertise professionnelle et la complémentarité. Des politiques ont été élaborées récemment par BAC sur la langue officielle des descriptions, le développement des collections du patrimoine publié, le pouvoir de délégation en matière d'archives privées, la sécurité et la gestion de politique.

### **13. Quel patrimoine documentaire a-t-on désigné comme présentant un risque imminent ou potentiel (le cas échéant)? Quelles mesures a-t-on prises? Les autorités compétentes ont-elles été informées?**

Dans l'ensemble, les institutions ont mentionné s'être dotées de programmes de gestion du risque qui permettent continuellement de relever, d'analyser, de communiquer et d'atténuer les risques potentiels et leur incidence sur le personnel, les biens et les activités. Certaines d'entre elles effectuent régulièrement des évaluations complètes de chaque collection pour repérer les risques et les menaces généraux, et ont adopté des politiques ou pris d'autres mesures pour réduire les risques potentiels et s'adapter aux menaces en consultant les autorités concernées et les collègues visés.

BAC reconnaît qu'une grave crise frappe le domaine de la préservation des documents audio et vidéo ainsi que des films cinématographiques, et ce contenu risque très fortement d'être perdu en raison de l'obsolescence ou de la détérioration de ses supports. L'institution a donc adopté la *Stratégie de migration des enregistrements audiovisuels* et le *Plan d'action* connexe, de même que la *Stratégie de numérisation relative aux pellicules cinématographiques*. Elle finance également en permanence la préservation du contenu audio et vidéo, de même que le renouvellement de l'infrastructure connexe, vu le haut risque de perte que présente toujours ce contenu. BAC sait que le patrimoine documentaire numérique est aux prises avec de graves problèmes de préservation et que le contenu risque fort d'être perdu. Ses collections d'archives et de bibliothèque contiennent une vaste gamme de contenus textuels, visuels et Web supportés par des logiciels, du matériel et des systèmes d'exploitation divers risquant l'obsolescence technologique, la détérioration et la dégradation. C'est pourquoi l'institution a adopté la *Stratégie relative à un programme de préservation numérique*, approche en trois volets soulignant les mesures à prendre pour rendre le programme durable sur le plan des solutions techniques, de la gestion des collections et des pratiques, plans et politiques opérationnels.

### **14. Quelles mesures a-t-on prises pour protéger le patrimoine documentaire des risques?**

En plus d'avoir adopté des politiques, les institutions ont pris des ententes et établi des procédures à différents niveaux afin de protéger le patrimoine documentaire et d'atténuer les menaces et risques variés. La plupart des institutions ayant contribué à la rédaction du présent rapport affirment abriter leurs collections documentaires dans des espaces d'entreposage ayant des conditions ambiantes stables, habituellement surveillées par une équipe de conservation. Elles ont mentionné posséder des salles et des installations d'entreposage où la température et l'humidité sont contrôlées, et dont certaines font l'objet d'une surveillance. Certaines institutions indiquent s'être dotées de plans et de programmes garantissant une surveillance fréquente d'autres risques comme la lumière, les insectes et les catastrophes naturelles, et précisant les mesures à prendre en cas d'urgence. La plupart des institutions ont indiqué que pour protéger le patrimoine documentaire et limiter les dommages que peut causer la manipulation, elles s'efforcent de numériser les documents; certaines ont précisé que les documents numériques sont conservés dans des bases de données structurées, notamment un système de gestion des documents électroniques, un système de gestion des biens numériques et un catalogue de bibliothèque et gestion des collections d'artéfacts. Tous font l'objet de sauvegardes quotidiennes.

BAC regroupe ses collections dans des installations mieux sécurisées. Sa nouvelle installation de préservation réduira bon nombre des risques qui touchent actuellement les collections en permettant d'entreposer dans des conditions ambiantes stables et dans un environnement sécurisé les documents qui se trouvent actuellement dans des installations d'entreposage. Une méthode a été créée pour évaluer les risques touchant les collections numériques de BAC, et chaque collection ou article a été évalué en fonction des critères établis. La prochaine étape de la stratégie consistera à choisir les documents à préserver, par exemple en établissant des critères pour les collections. L'institution travaille également constamment à son plan des priorités en matière de préservation afin d'établir quelles collections sont à risque, et de numériser celles-ci en premier.

### **15. Quel soutien pratique a-t-on donné aux institutions privées et locales, et aux particuliers, qui détiennent des collections du patrimoine documentaire? (1.3, 4.3)**

Depuis 2015, le Programme d'aide aux collectivités du patrimoine documentaire, administré par BAC, a remis 1,5 M\$ en contributions aux collectivités du patrimoine documentaire locales pour permettre à celles-ci de continuer de documenter la mémoire continue du Canada et de la rendre accessible aux générations d'aujourd'hui et de demain. Le Programme vise à développer les capacités de préserver et de promouvoir le patrimoine documentaire local, et de donner accès à celui-ci. Il offre aussi aux collectivités du patrimoine documentaire locales l'occasion d'évoluer et de demeurer durables et stratégiques. Dans le cadre du Programme, une aide financière est remise aux collectivités du patrimoine documentaire canadiennes pour mener des activités qui :

- améliorent l'accès aux institutions du patrimoine documentaire locales du Canada et à leurs fonds documentaires, et font connaître ceux-ci;
- améliorent la capacité des institutions du patrimoine documentaire locales à soutenir et à préserver le patrimoine documentaire du Canada.

À ce jour, le Programme a versé 6 M\$ à 130 organisations afin de soutenir 170 projets.

La [Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire](#), regroupement d'institutions de la mémoire qui collaborent afin de tirer parti de leur expertise et de leurs ressources respectives pour soutenir la numérisation du patrimoine documentaire, a versé 1 M\$ en 2018 pour soutenir 21 projets d'archives, de bibliothèques et d'autres institutions du patrimoine documentaire de tout le Canada. Elle établit également une plateforme de découverte nationale qui améliorera énormément l'accès à ces collections.

Des institutions provinciales accordent par ailleurs divers types de soutien. Au Québec, BAnQ offre une fonction de consultation documentaire à d'autres institutions de la mémoire du secteur et mène deux programmes de soutien financier afin d'aider les organisations à gérer les archives publiques et privées, et à offrir un accès à celles-ci. BAnQ a également préparé plusieurs ressources pour aider les particuliers à protéger, à préserver et à archiver le patrimoine documentaire, y compris *À l'abri de l'oubli*, méthode simple et efficace de classification et de protection des documents personnels et familiaux, de même que des fiches d'information sur la

conservation, la préservation et la restauration des documents. Toutes ces ressources sont mises à la disposition du public.

D'autres institutions ont organisé des activités de sensibilisation, des exposés ou des ateliers sur leurs collections à l'intention du grand public. Dans certains cas, elles encouragent les employés à rehausser la visibilité des collections en donnant des exposés lors de conférences, en écrivant des articles pour des bulletins de nouvelles ou des blogues, ou en s'adressant à des groupes d'intérêts. Certains employés sont également membres d'associations ou de divers organismes provinciaux, nationaux ou internationaux, ou encore de leur conseil d'administration; on les encourage à diffuser de l'information sur les collections lorsque cela est faisable et pertinent.

### **Développement des capacités**

#### **16. Quelles mesures précises ont été prises pour favoriser l'uniformité des pratiques exemplaires, la coordination et le partage des tâches parmi les institutions de la mémoire?**

Le personnel chargé de la conservation de BAC participe régulièrement à de la formation et à de la sensibilisation avec d'autres institutions de la mémoire et il formule également des conseils d'expert et des recommandations. BAC incite les autres institutions de la mémoire à adopter des normes internationales et des pratiques exemplaires lorsqu'elles réalisent des projets de numérisation audiovisuelle. Il collabore aussi activement avec ses collègues internationaux par l'entremise de la Digital Preservation Coalition et ses nombreuses activités dans les médias sociaux et lors de conférences et de webinaires.

#### **17. Quels programmes de formation ont été élaborés?**

De l'information sur la formation assurée par le RIPC et l'ICC figure au point 7 ci-dessus.

Selon les organismes qui ont fourni des données pour ce rapport, le personnel a accès à des outils de formation internes et externes qui lui permettent d'être mieux à même de gérer le patrimoine documentaire et de le rendre accessible à plus grande échelle. Nombre de ces organismes sont dotés de programmes de perfectionnement professionnel grâce auxquels les employés peuvent acquérir des compétences se rapportant à leurs fonctions et à leurs responsabilités. La plupart des organismes ont affirmé qu'ils donnent de la formation interne aux employés sur les procédures normalisées ou la qualité du travail. Cette formation porte notamment sur l'identification des risques, la santé et la sécurité des employés qui s'occupent des collections ainsi que la gestion efficace de l'information de sorte que la documentation puisse être conservée efficacement et diffusée à l'interne et à l'externe dans la mesure du possible et lorsqu'il convient de le faire.

Au Québec, BANQ offre aussi une formation sur l'accréditation pour promouvoir l'adoption de normes uniformes, professionnelles et de qualité dans le cadre du travail d'archivage qui se fait dans la province.

Des aspects de la gestion et de la conservation du patrimoine documentaire, y compris la conservation numérique, font partie des cours menant à un diplôme général ou à un certificat relatif au patrimoine, notamment les programmes de certificat offerts aux employés et bénévoles d'institutions par huit des associations provinciales de musées du Canada. Il y a aussi de la formation spécialisée, par exemple le doctorat en sciences de l'information (patrimoine culturel) de l'Université de Toronto et la maîtrise en conservation de films et de photos et en gestion des collections de l'Université Ryerson.

### **18. Quel est le niveau de participation des institutions de la mémoire nationales aux associations et réseaux professionnels internationaux?**

BAC est actif sur la scène internationale à titre de membre de plusieurs associations internationales qui se réunissent tous les ans pour discuter d'enjeux d'intérêt général et d'intérêt mutuel pour ses membres, ainsi que pour en faire la promotion. Il est membre exécutif et actif de plusieurs comités d'associations internationales réunissant des institutions de la mémoire, dont la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions, le Conseil international des archives, le Réseau francophone numérique et l'International Internet Preservation Consortium. D'autres institutions appartenant à la communauté du patrimoine documentaire du Canada sont aussi actives au sein d'autres associations et réseaux internationaux; par exemple, BAnQ participe aux travaux de l'Association internationale des archives francophones.

### **19. Existe-t-il des partenariats, y compris entre le public et le privé, qui prévoient le partage des coûts, des installations et des services?**

Les institutions canadiennes participent à divers comités, groupes de travail et réseaux qui leur donnent l'occasion de partager leurs pratiques exemplaires et de coordonner leurs projets et initiatives. Certaines d'entre elles cherchent activement à conclure des partenariats et des ententes visant à recueillir, à conserver et à échanger du contenu et d'autres services connexes. Il peut s'agir de projets de collaboration avec d'autres institutions de la mémoire régionales, provinciales, nationales et internationales, des gouvernements, des organismes d'accueil et des créateurs d'expositions, des universités et collèges, des chercheurs et d'autres membres du milieu universitaire. Ainsi, BAC a pris part à divers partenariats internationaux; il a notamment conclu une entente avec les Archives nationales (Royaume-Uni) concernant l'élaboration de billets de blogues, contenant des copies de fonds de documentation, au sujet de la Première Guerre mondiale ainsi qu'une entente avec la Bibliothèque nationale d'Israël concernant la numérisation de manuscrits microfilmés à intégrer aux projets de la Friedberg Jewish Manuscript Society.

### **Programme Mémoire du monde**

### **20. Existe-t-il dans votre pays un comité national Mémoire du monde? Dans la négative, quels sont les plans pour en mettre un sur pied?**

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a mis sur pied le Comité consultatif canadien du programme Mémoire du monde en avril 2017. À l'issue d'un appel de demandes, le CCUNESCO a nommé cinq personnes au Comité. Il a aussi nommé deux membres d'office

provenant des deux grandes institutions de la mémoire au Canada, BAC et BAnQ. Ces personnes ont été choisies en fonction de leur expertise dans un domaine pertinent, de leur emplacement géographique, de leur sexe, de la représentation autochtone et de leur capacité à travailler dans les deux langues officielles du Canada.

En collaboration avec le CCUNESCO, le Comité a lancé le premier appel de présentation pour inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada au cours de l'été 2017 et a annoncé les nouveaux éléments inscrits au Registre en mars 2018. Le deuxième appel a été lancé en août 2018.

## **21. Quels nouveaux éléments ont été inscrits aux registres de la Mémoire du monde (internationaux, régionaux et nationaux)?**

Le CCUNESCO a annoncé les six nouvelles inscriptions suivantes au Registre de la Mémoire du monde du Canada en mars 2018 :

- **Fonds Ida Halpern, Musée royal de la Colombie-Britannique**  
Ida Halpern, Ph. D., a réalisé un nombre sans précédent d'enregistrements sonores d'aînés influents, surtout des Kwakwaka'wakws, mais aussi des Nuu-chah-nulths, des Tlingits, des Haidas et des Salishs de la côte. Un grand nombre des aînés enregistrés par M<sup>me</sup> Halpern étaient disposés à offrir des chants parce qu'ils reconnaissaient le déclin générationnel observé dans l'usage courant de leur culture autochtone et la perte imminente de leurs pratiques culturelles si elles ne sont pas consignées.
- **Traités de l'île de Vancouver, Musée royal de la Colombie-Britannique**  
Même si elles visaient essentiellement à s'assurer que les titres étaient abolis pour permettre la colonisation par les nouveaux arrivants, les ententes protégeaient les droits détenus par les collectivités des Premières Nations, y compris le droit de pêcher, de chasser et de cultiver la terre.
- **Fonds de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, Association canadienne d'histoire ferroviaire, Exporail**  
La collection consigne la gestion et l'administration d'une société internationale qui a joué un rôle déterminant dans de nombreux et importants aspects de la société, dont les transports, les télécommunications, la culture, l'art organisationnel, l'immigration, la colonisation, l'agriculture, le tourisme, l'ingénierie, l'exploitation des ressources naturelles, l'assurance, le transport par camion, la guerre, l'aviation et l'immobilier.
- **Témoins de cultures fondatrices : des livres anciens en langues autochtones (1556-1900), Bibliothèque et Archives nationales du Québec**  
Ces livres comptent parmi les ouvrages les plus anciens qui décrivent le vocabulaire et la grammaire de divers peuples autochtones. Ils documentent le patrimoine linguistique des premiers peuples qui ont habité dans ce qui constitue aujourd'hui le Québec, dans les langues iroquoises (y compris les langues mohawk et huron-wyandot), les langues

algonquiennes (y compris les langues algonquienne, abénaquise, crie, innue/montagnaise et mi'kmaq) et en inuktitut.

- **La ville de Québec et ses environs en images (1860-1965) : les archives photographiques du fonds J. E. Livernois Ltée, Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

Ces images documentent une époque révolue de même que des gens, des lieux et des bâtiments qui ont depuis longtemps disparu ou qui ont changé. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les photographes de Livernois se sont rendus dans des régions reculées, comme à Saguenay et à Gaspé, pour y capturer des scènes du quotidien rarement vues à l'époque.

- **Les « Scrapbooks Debates », Bibliothèque du Parlement**

Dans les années qui ont suivi la Confédération, ni l'une ni l'autre des deux chambres parlementaires du Canada ne conservaient de registres officiels de leurs débats. Si elles ont dressé les procès-verbaux de leurs réunions et consigné leurs décisions dans des journaux à partir de 1867, l'unique source des débats transcrits se trouvait à la Tribune de la presse parlementaire. Ces albums constituent une compilation unique de discussions politiques et représentent la meilleure représentation qui existe des débats, des discussions et, par le fait même, des intentions des législateurs.

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada contient aussi sept œuvres et documents inscrits au Registre international de la Mémoire du monde :

- **Marshall McLuhan : les archives du futur** (Bibliothèques et Archives Canada et Université de Toronto)
- **Traces et mémoires métissées des continents – Le son des Français d'Amérique** (Cinémathèque québécoise)
- **Nachlass philosophique de Ludwig Wittgenstein** (demande conjointe avec l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume Uni – Université McMaster)
- **Insuline, une découverte aux répercussions mondiales** (Université de Toronto)
- **Voisins**, film animé, réalisé et produit par Norman McLaren en 1952 (Office national du film du Canada)
- **Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson** (Archives du Manitoba)
- **Fonds du Séminaire de Québec, 1623-1800** (XXVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) – Musée de la civilisation du Québec)

**22. Des activités de sensibilisation au programme Mémoire du monde et des activités de promotion de la visibilité de ce programme sont-elles organisées dans votre pays pour accroître l'accès au patrimoine documentaire? Veuillez donner des exemples.**

Les institutions ou organismes d'accueil qui possèdent des documents inscrits au Registre de la mémoire du monde du Canada ou au Registre international de la mémoire du monde sont invités à ajouter une page sur leur site Web concernant l'inscription et le programme. On les encourage

aussi à demander leur propre logo Mémoire du monde pour chacun de leur élément du patrimoine documentaire inscrit et de s'en servir pour les activités et les documents se rapportant à l'inscription.

Lorsque du nouveau contenu est accepté au Registre canadien de la mémoire du monde ou au Registre international de la mémoire du monde, le CCUNESCO et l'institution ou organisme d'accueil publient des communiqués conjoints pour transmettre l'information par l'entremise de leurs réseaux et plateformes de médias sociaux nationaux et internationaux respectifs.

Pour souligner et célébrer les nouveaux éléments inscrits au Registre de la mémoire mondiale du Canada en mars 2018, on a organisé une activité de lancement au Musée royal de la Colombie-Britannique. Au nombre des points forts de l'activité il y a eu l'interprétation de deux chants sacrés qui font partie de la collection Ida Halpern. Les chants, interprétés par l'arrière-petit-fils de l'interprète original, ont rappelé l'importance de la conservation du patrimoine documentaire, ainsi que le rôle qu'une telle conservation joue dans la revitalisation des langues autochtones.

Les institutions ou organisations d'accueil sont encouragées à tenir des activités ou des événements se rapportant à leur patrimoine documentaire inscrit. À titre d'exemple, pour célébrer et souligner l'inscription de Marshall McLuhan : les archives du futur aux deux registres, Bibliothèque et Archives Canada, le Centre pour la culture et la technologie McLuhan de l'Université de Toronto et la Bibliothèque de livres rares Thomas Fisher ont organisé un symposium ayant pour titre *Many McLuhans: A symposium in celebration of the UNESCO Memory of the World Designation for Marshall McLuhan's Archive & Library*. Le président du Comité consultatif canadien du programme Mémoire du monde était présent et a prononcé le mot d'ouverture, parlant de la grande valeur du programme Mémoire du monde de l'UNESCO ainsi que du rôle important que joue la désignation dans la conservation du patrimoine documentaire et le soutien de son accessibilité.